

**UN PROBLÈME AVEC
L'ADMINISTRATION
CANTONALE ?**

**L'IMPRESSION
DE NE PAS
AVOIR ÉTÉ
ENTENDU•E ?**

**DES QUESTIONS
SUR DES
DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES ?**

NOTRE ACTION

INFORMATION ET CONSEIL

ÉCOUTE

Nous analysons votre situation en vous écoutant et en examinant tout document utile

INTERMÉDIAIRE

Nous facilitons la recherche de solutions entre vous et l'autorité concernée

CONTRÔLE

Nous vérifions si l'administration a agi conformément à la loi et équitablement

NOS GARANTIES

INDÉPENDANCE

CONFIDENTIALITÉ

GRATUITÉ

ACCÈS POUR TOU•TE•S

Quel que soit votre domicile, votre statut, votre nationalité

N'HÉSITÉZ PAS
À NOUS
CONTACTER!

PERMANENCE SANS RENDEZ-VOUS

Tous les mercredis de 15h à 19h au BCMA

PAR TÉLÉPHONE

du mardi au vendredi de 9h30 à 13h
au 021 557 08 99



BCMA 
Bureau cantonal
de médiation administrative

Rue Saint-Martin 6 • Case postale 5485 • CH-1002 Lausanne
Tél. 021 557 08 99 • contact.mediation@vd.ch • www.vd.ch/bcma